



Date de dépôt : 18 janvier 2024

Rapport

de la commission des affaires sociales chargée d'étudier :

- a) PL 13132-A Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2021**
- b) PL 13326-A Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'année 2022**

Rapport de Patricia Bidaux (page 4)

Projet de loi (13132-A)

approuvant le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu le contrat de prestations entre l'Etat, soit pour lui le département de la cohésion sociale, et les Etablissements publics pour l'intégration ;
vu le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2021,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport d'activité

Le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2021 est approuvé.

Projet de loi (13326-A)

approuvant le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'année 2022

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu le contrat de prestations entre l'Etat, soit pour lui le département de la cohésion sociale, et les Etablissements publics pour l'intégration ;
vu le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2022,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport d'activité

Le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2022 est approuvé.

Rapport de Patricia Bidaux

La commission des affaires sociales a étudié conjointement les deux PL proposés par le Conseil d'Etat et s'est réunie les 22 août, 28 novembre, 5 décembre 2023 et 16 janvier 2024 sous la présidence de M. Léo Peterschmitt. La commission a bénéficié de l'aide diligente de M^{me} Nadia Salama (secrétaire scientifique) et les PV ont été tenus par M. Clément Magnenat et M^{me} Alexia Ormen à qui la rapporteure de majorité transmet ici ses remerciements pour l'excellence de leur travail. Les travaux ont été menés en présence de M. le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, de M. Hossam Adly (secrétaire général adjoint du DSC), de M. Aldo Maffia (directeur de l'OAIS) ainsi que de M^{me} Karin Müller (juriste à l'OAIS). La rapporteure de majorité tient ici à relever la qualité du travail mené par la commission.

En date du 5 décembre 2023, la commission a voté à l'unanimité de lier ces deux PL.

22 août 2023 : Audition de M^{me} Valérie Bravo, directrice des services socio-éducatifs, et de M^{me} Magali Ginet Babel, directrice générale des Etablissements publics pour l'intégration – EPI

Durant cette audition avec le support d'un PowerPoint¹, M^{me} Ginet Babel présente rapidement les activités menées durant les années 2021 et 2023. M^{me} Bravo explique, dans un 2^e temps, la complexité des situations prises en charge par les EPI. Les enjeux sont nombreux, dont ceux liés à l'intégration socio-professionnelle pour les personnes en situation de handicap ainsi que pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

En 2022, les EPI ont offert de nombreuses opportunités professionnelles (40 métiers) qui peuvent encore être diversifiées et adaptées aux différentes charges de travail. Au total, ce sont 1100 personnes qui ont été reçues par les EPI au sein du service de réadaptation et réinsertion réparties selon le schéma² suivant :

1 Annexe

2 Slide 7 de la présentation

Prestations adaptées à tous types de handicap: déficience intellectuelle, autisme, troubles psychiques, physiques, sensoriels, polyhandicap, alcool-dépendance

	2008	2022
Accueils résidentiels : Nombre de places d'hébergement	250	407
Accueils en centres de jour : Nombre de places	57	115
Accompagnement à domicile : nombre de personnes accompagnées	100	89
Accueils en ateliers adaptés (Activités de production avec contrat de travail) : nombre de places	305	388



Commission des affaires sociales du 22 août 2023

A cette diversité des possibilités d'accueil s'ajoutent les possibilités de logements proposées selon que les personnes vivent seules ou à plusieurs. Cette évolution des prestations représente d'importants enjeux : en deux ans, 57 nouvelles places ont été ouvertes. De plus, les EPI ont intégré des soignants pour répondre aux besoins des personnes souffrant de handicaps avec des besoins continus et/ou vieillissantes qui demandent des rénovations de ses bâtiments. Le site de La Combe peut héberger un centre de production des repas et un restaurant, l'approvisionnement et le stockage pour tous les EPI, une centrale informatique, une douzaine d'appartements qui accueillent une centaine de résidents, 4 centres de jour et plus de 260 collaborateurs sur site.

Le principal coût des EPI concerne son personnel. Le taux d'absence y est élevé (10,8% en 2022), mais des mesures sont en développement en vue de la mise en œuvre d'un plan d'action (ex. : une cellule dédiée à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'une structure intervenant en cas d'urgence et un accompagnement des nouveaux membres du personnel au travers d'une formation permettant de développer les compétences nécessaires pour faire face aux difficultés du terrain ainsi qu'aux besoins des personnes concernées via l'intégration du personnel de soins).

L'accompagnement socio-éducatifs concerne 28 nouvelles situations et, parmi celles-ci, 7 situations présentent une très grande complexité³ de prise en charge de personnes auto-agressive et/ou hétéro-agressive (en raison soit de troubles psychiques, soit d'hypersensibilité au bruit / à la lumière). Le dispositif adéquat n'a pas encore été trouvé pour ce type de situations. Il y a des collaborations avec les partenaires du domaine de la psychiatrie, mais ce n'est pas encore satisfaisant. Parfois, l'intégration de personnes n'est pas possible, ce sont toujours des situations qui questionnent les familles et les équipes.

En conclusion, il est relevé que les activités des EPI se font en continu. La recherche d'équilibre entre les besoins d'une personne et de l'ensemble tout en préservant les équipes est fragile et demande de la part des professionnels une subtile analyse afin de prioriser les actions à mener.

Bal des questions

PLR :

Comment le recrutement du personnel a-t-il lieu et comment les EPI répondent-ils à l'évolution constante des enjeux avec le temps ?

Lors de la recherche de candidats, le nombre de postulations que les EPI reçoivent varie beaucoup suivant le type de profil recherché. Les postes qui concernent les handicaps mentaux attirent moins de candidats. Il y a donc des enjeux en termes d'attractivité et la formation à l'interne est mise en avant. M^{me} Bravo complète en indiquant qu'un accompagnement d'équipe, pour celles qui gèrent des situations particulièrement complexes, est mis en place avec suivi de l'équipe sur le terrain et pour la mise en place des solutions.

LC :

Concernant la gestion de l'absence et des situations de violences, comment les présents sont-ils soutenus, afin de s'assurer qu'ils ne deviennent pas de futurs absents, et quelles mesures sont mises en place afin d'organiser le remplacement des collaborateurs absents sachant que ces situations peuvent générer une certaine fatigue au sein des équipes ?

Les EPI développent les opportunités de développements professionnels pour les équipes, dont le recadrement des situations complexes au sein du personnel. En 2022, 28 entretiens de service ont eu lieu dans le but de valoriser

³ Définition des situations complexes selon les EPI : présentant des comportements auto- et/ou hétéro-agressifs réguliers et sans prévisibilité nécessitant une attention continue (slide 10)

l'engagement des personnes présentes et de travailler pour améliorer les situations où des dysfonctionnements sont présents. Les EPI disposent d'un pool de renforcement qui compte 18 postes supplémentaires encore insuffisant pour remplacer les absents à 100%, mais le taux de remplacement est plus élevé depuis la création de ce pool. Les besoins ponctuels de renforcement peuvent émerger de manière momentanée au sein des équipes. Une fois qu'une personne est mobilisée au sein d'une résidence, on ne peut plus la bouger au sein d'une autre structure, raison pour laquelle le pool de renforcement est très important.

La commission de contrôle de gestion du Grand Conseil a proposé que soit reconnue la pénibilité du travail des éducateurs spécialisés dans ce secteur, comment cela résonne-t-il sur le terrain ?

Les EPI sont en effet convaincus que ce facteur doit être reconnu et le personnel mentionne souvent cet élément.

La formation de base de l'HETS Genève permet-elle de faire face aux demandes du terrain ?

Les EPI n'engagent que des ASE formés. C'est une formation de généraliste proposée par la HETS. Pour l'instant, les EPI font le choix de renforcer la formation continue, mais il est vrai que le handicap n'est pas suffisamment développé au sein de la formation de base.

Les infirmières aussi suivent une formation généraliste et elles se spécialisent ensuite via des formations complémentaires. Ne serait-ce pas une voie à suivre pour le secteur du handicap tel que pris en charge par les EPI ?

Les auditionnées partagent cet avis.

Concernant la délégation médicale, comment les EPI gèrent-ils les cas de distributions de médicaments par des éducateurs ?

La distribution de médicaments ne fait pas partie de la formation de base. Le personnel des EPI doit donc être formé à cette tâche tout comme aux soins de base. Il y a donc du travail à faire au niveau de la formation de base sur la question du handicap ainsi que sur la question des soins de base.

S :

Comment explique-t-on la diminution de l'accompagnement à domicile entre 2008 et 2022 ?

Il est répondu qu'il ne s'agit pas d'une diminution de la prestation, car les chiffres concernent ici le nombre de personnes et non pas le nombre de places disponibles.

Les EPI travaillent-ils en collaboration avec des entreprises privées pour l'insertion professionnelle ?

Les EPI développent des partenariats avec des entreprises privées. Ex. : une équipe d'une quinzaine de personnes en situation de handicap travaille dans les locaux de Caran d'Ache (actuellement la seule entreprise privée). Ainsi, elles sont sur le marché ordinaire mais dans un environnement protégé. Il y a eu un mandat d'une durée limitée au sein du CERN où ils ont fait du rétrofit du LHC. Au sein de l'Etat, une réception sur le site de l'office cantonal des transports et de l'office cantonal du génie civil (accueil physique, accueil téléphonique, gestion du courrier, gestion de l'économat et numérisation de documents) a été mise en place.

Les prises en charge duale « santé-social » ont-elles fait l'objet d'un bilan ?

Les EPI n'ont que peu de recul, les soins ayant été intégrés depuis une année seulement. Cependant, ils sont satisfaits de la complémentarité qu'offre ce modèle et espèrent pouvoir maintenir. Ils ont reçu un double mandat à cette fin, de la part des deux départements concernés. Les résultats ainsi qu'un projet seront présentés aux deux magistrats concernés début 2024.

Les EPI disposent-ils de suffisamment de places ?

Les EPI ont annoncé que 10 places de centres de jour seraient ouvertes d'ici la fin de l'année, malheureusement aucun lieu n'a été trouvé. Cette situation devrait être abordée de manière plus globale au niveau du canton par exemple, lorsqu'on établit les plans immobiliers, il serait possible d'intégrer cette problématique en prenant également en compte les places spécifiques qui ne peuvent pas être intégrées au sein d'une structure déjà existante en raison de la complexité de certaines situations.

Comment la commission du personnel est-elle organisée ? Y a-t-il un représentant de chaque métier et existe-t-il un syndicat spécifique ?

Le personnel des EPI est représenté par une délégation syndicale du personnel au sein de laquelle sont présents les syndicats SIT et SSP. Les secrétaires syndicaux sont présents à toutes les séances et sont également rencontrés tous les mois par la direction des EPI.

Pourquoi l'alcool a-t-il été réintroduit dans le restaurant L'Ancre à la rue de Lausanne ?

Pendant longtemps, le modèle a été celui de l'abstinence. Désormais, le modèle est celui de la réduction des risques. Aux Pâquis, il y avait une forme d'hypocrisie, car il y avait quatre bars autour du restaurant qui servaient d'ores et déjà de l'alcool.

UDC :

Est-il possible pour les EPI d'envisager des options de transformation de bureaux en logements ?

Etant donné la population prise en charge par les EPI, plusieurs problèmes sont relevés, dont des problèmes de sécurité.

Discussion interne et vote des auditions

Est proposée l'audition de la délégation syndicale SIT-SSP :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 LC)
Non :	6 (1 MCG, 3 PLR, 2 UDC)
Abst. :	1 (1 LJS)

L'audition de la délégation syndicale des EPI est refusée.

Une visite d'un lieu d'accueil des EPI est proposée et acceptée.

Commission du 28 novembre 2023 : Visite du Site de « La Combe » (résidences, centre de jour, ateliers) en présence de M^{me} Magali Ginet Babel, directrice générale, M. Miroslav Tinembart, maître d'atelier restauration – services socio-professionnels, M. Fabien Darbellay, chef de secteur – services socio-éducatifs, et M. Rolf Gobet, directeur des services socio-professionnels des EPI

M^{me} Ginet Babel présente le site de « La Combe » qui est l'un des 38 sites formant les EPI. Ce site doit être rénové prochainement, ce qui sera un enjeu important du fait du profil particulier des résidents dont la tolérance au bruit est faible (ex. : pour éviter le bruit de chaises frottant le sol, des balles de tennis ont été mises sous les pieds) tout comme la lumière, sans parler des changements inévitables. Cet établissement a été construit à la fin des années 1970 et était initialement destiné aux HUG. Dès lors, ils ont dû adapter cette infrastructure à des personnes en situation de handicap qui ne reçoivent pas de soins médicaux ou thérapeutiques en le réaménageant pour répondre aux prestations demandées par les bénéficiaires et en améliorant ces infrastructures pour s'adapter aux besoins qui évoluent.

M. Darbellay se présente en tant que chef de secteur aux EPI. Il s'occupe de trois structures sur le site, à savoir 2 résidences et 1 centre de jour, qui sera l'un des points de la visite. Il n'y a, à cette heure, pas d'activités dans les ateliers, les résidents étant dans leur appartement « Améthyste et Campanule » qui seront visités.

M. Tinembart se présente en tant que maître socio-professionnel d'atelier restauration. Il aura le plaisir de faire découvrir les cuisines, les salles et les ateliers.

M. Gobet se présente en tant que directeur des services socio-professionnels des EPI.

Visite du centre de jour « Teranga »

Le centre de jour, composé de 5 pièces, est destiné à accueillir 14 personnes atteintes de déficience mentale associée à d'autres handicaps, avec une autonomie moyenne ou minimale. Le centre de jour ouvre de 08h30 à 16h30 pour les résidents des EPI mais aussi pour les personnes externes. Certains bénéficiaires ne viennent que les après-midi ou trois jours par semaine. Ils essaient d'offrir un maximum de souplesse pour accueillir un maximum de personnes, mais les places restent limitées. Actuellement, ils accueillent 15 personnes dans un espace prévu pour 12 places en raison du temps partiel de certains usagers.

Les bénéficiaires sont accueillis dès l'âge de 18 ans jusqu'à l'âge de la retraite ou jusqu'à ce que les besoins médicaux nécessitent d'être pris en charge par un établissement de santé. Aujourd'hui, ils tendent à accueillir des personnes qui prennent de l'âge et qui souhaitent d'autres prestations, il faut donc apprendre à aménager pour les deux typologies de personnes (personnes âgées et personnes à déficience intellectuelle) en réfléchissant au passage d'un endroit à l'autre sans que cela ne suscite des comportements de défi.

Des sorties sont prévues (dans les environs, dans un autre canton, parfois même dans un autre pays).

Salle polysensorielle

Il s'agit d'une salle équipée de lumière tamisée, de sièges de repos, d'un panneau au mur avec différents types de matières pour stimuler les sens. Le but est de stimuler les sens, mais aussi de protéger les bénéficiaires ayant une hypersensibilité au bruit, à la lumière, au mouvement ou autre.

Salle commune/d'apprentissage

Cette salle est destinée à l'apprentissage des usagers, avec une table centrale, de livres et différents jeux. Ici, les rénovations ont déjà eu lieu, seule reste le problème de la lumière qui est un aspect très important pour ce type d'usagers. C'est un espace d'instruction, d'apprentissage sur table, d'apprentissage en face-à-face, pour travailler les compétences qui sont nécessaires en fonction des besoins et des souhaits des bénéficiaires.

Salles de repos

Ces 2 salles (une pour les femmes et l'autre pour les hommes) permettent aux bénéficiaires de l'accueil de jour de se reposer avec des lits mis à disposition.

Salle de loisirs

Il s'agit d'une salle de loisirs avec des activités occupationnelles (donc moins axées apprentissage) qui sont proposées aux bénéficiaires selon un planning d'activités. Néanmoins, ceux-ci ne sont pas obligés de suivre ce planning. Les activités sont aussi choisies en fonction des besoins des bénéficiaires, surtout pour éviter de les mettre en danger ; chaque activité doit être pensée pour éviter le risque de générer un comportement de défi. Il y a des jeux et des matériaux pour faire du bricolage, ainsi qu'un espace dédié au temps collectif. Il précise que c'est dans cette salle que les bénéficiaires sont accueillis le matin.

Visite de l'appartement « Améthyste »

Cet appartement est composé de 8 chambres individuelles, de locaux communs, d'un salon, d'une cuisine, d'une salle à manger et de sanitaires adaptés. Il accueille des résidents avec une déficience mentale sévère associée à d'autres handicaps, avec une autonomie moyenne et minimale, principalement des personnes polyhandicapées. Plusieurs résidents viennent à la rencontre des commissaires. La sécurité se dessine aussi au travers de la circulation dans l'appartement, afin d'éviter les comportements de défi et les dangers.

La proximité du cycle de Bois-Caran entraîne un peu de bruit pendant les récréations, mais le vrai problème est lié aux moqueries de la part de certains élèves. Les EPI ont échangé avec la direction du cycle et même la police en espérant trouver une solution.

Les familles ne rendent pas visite aux résidents au sein de l'appartement, afin d'éviter tout sentiment de jalousie, ou autre, risquant de générer un comportement de défi. Des espaces sont spécifiquement dédiés aux visites familiales.

Cuisine

La cuisine est une grande pièce avec un îlot pour cuisiner et plusieurs tables pour recevoir les résidents. La plupart des résidents proviennent de structures intermédiaires lorsqu'il a été estimé que leurs compétences se sont suffisamment améliorées pour changer de structure.

Ici aussi se pose la problématique des luminaires, dans le contexte de ce type d'accueil tous les détails ont de l'importance. En effet, chaque bruit, chaque mouvement, chaque lumière inadaptée peut générer un comportement de défi. La peur développe la force des résidents qui se voit décuplée, raison pour laquelle ils parviennent à casser des lits, arracher des portes ou autre.

Visite de l'atelier de réinsertion « Cuisine professionnelle »

En présence de M. Miroslav Tinembart, maître d'atelier restauration – services socio-professionnels, et M. Rolf Gobet, directeur des services socio-professionnels.

Il s'agit d'un site de production professionnelle avec tous les équipements adaptés (grands plans de travail en inox, plaques de cuisson, espaces de stockage, etc.) pour préparer les repas pour d'autres structures (45 appartements).

En 2022, il y a eu environ 320 000 repas et 29 manifestations via le service traiteur.

Les produits bruts arrivent, sont cuisinés sur place et ressortent par la cafétéria. La personne qui travaille à l'économat est un collaborateur en emploi adapté (CEA), à savoir une personne au bénéfice d'une rente AI avec un contrat au sein des EPI. Il y a également 4 restaurants certifiés GRTA en collaboration avec la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB) qui définit et met en œuvre une politique d'achats commune aux HUG et au CHUV, ils bénéficient donc de prix avantageux. Ils cuisinent environ 5 tonnes de volaille par année, 11 tonnes de viande, 1 tonne et demie de tofu.

8 cuisiniers fixes y travaillent, dont 3 cuisiniers spécialisés en cuisine diététique avec un espace spécifiquement dédié pour éviter tout contact entre les aliments. Y sont aussi formés des apprentis (formation pratique, AFP ou CFC). Les métiers sont également variés : cuisiniers, diététiciens, logisticiens, service de salle, agent de cuisine (nettoyage, gestion des déchets, utilisation des matériaux de cuisine), économat, aide en cuisine. En 2023, 238 personnes ont été prises en charge dans ces cuisines (qu'elles proviennent de l'Hospice général, de l'assurance-chômage ou AI, de l'OFPC ou d'une école professionnelle).

Sont produits dans les cuisines : 189 000 repas pour les résidents, dont 42 000 repas spécifiques (repas sans gluten, aliments hachés pour une population vieillissante, etc.). Ils cuisinent pour différents types de restauration : restaurant classique, service traiteur, manifestations internes (dont la « gamme chefs ») avec une attention particulière à la qualité des produits (fourchette verte, protéine animale, diversification, etc.).

Il indique que l'intérêt comme la difficulté résident dans cette hétérogénéité avec des personnes qui ont toutes des objectifs différents.

Les services socio-professionnels sont confrontés à trois enjeux principaux :

1. Les contraintes de production qu'il faut conjuguer au quotidien avec les objectifs d'intégration et d'accompagnement des personnes (autrement dit, le maître socio-professionnel doit produire, former, accompagner et encadrer). Afin d'assurer la bonne pratique de « l'accompagnement socio-professionnel », une formation spécifique à l'école supérieure ARPIH à Yverdon-les-Bains a été proposée à certains collaborateurs.
2. La diversité des populations, avec des CEA, c'est-à-dire des personnes en situation de handicap au bénéfice d'une rente AI engagés en CDI aux EPI, et des personnes en difficulté d'intégration professionnelle issues de l'assurance-chômage ou de l'Hospice général qui ne sont pas en situation de handicap mais qui souhaitent accéder au marché de l'emploi.
3. Les différentes mesures visent des objectifs qui sont différents (des mesures d'évaluation, des mesures d'orientation ou des mesures de formation).

La cafétéria

La cafétéria est un grand espace avec une partie buffet et une partie salle. D'autres ateliers des EPI sont sollicités, par exemple l'atelier de menuiserie et serrurerie qui a permis de faire l'empreinte pour disposer les barquettes à la bonne taille.

Sont en vente des produits locaux (légumes, plantes, petits pots faits maison) issus de leur propre production qu'ils utilisent dans le cadre du restaurant mais aussi à la Maison de l'Ancre.

Les EPI ont mis en œuvre des stratégies de développement durable au travers de l'utilisation de produits locaux GRITA ou encore sur la gestion des déchets alimentaires avec un gros travail qui a été fait en 2021.

Une formation pratique spécifique a été développée par la fondation INSOS au niveau suisse, qui est l'équivalent de l'AFP mais sans la partie scolaire. Ce qui permet de donner du temps à certains jeunes qui finalement passent une AFP (attestation formation pratique) puis un CFC.

Table ronde, hors présence de la direction : M^{me} Delphine Hirschy Farris, coordinatrice du centre de compétences – services socio-éducatifs, M^{me} Anne Frossard Franzoni, socio-éducatrice – services socio-éducatifs, M. Jean-Marie Grau, chef de secteur – services socio-éducatifs, M^{me} Jennifer Da Costa, cheffe de secteur industrie – services socio-professionnels, M. Miroslav Tinembart, maître d’atelier restauration – services socio-professionnels, M^{me} Andréa Taviano, maîtresse d’atelier réception et back-office Pallanterie – services socio-professionnels, et les représentants des familles : M^{me} M.-F. S. et M. A. C.

La rapporteure de majorité a pris le soin d’anonymiser les noms des représentants des familles afin d’assurer l’anonymat des bénéficiaires pris en charge par les EPI.

Présentation des intervenants :

M^{me} Taviano est maîtresse d’atelier réception et back-office à la Pallanterie au sein des services socio-professionnels depuis 11 ans.

Elle gère 5 réceptions sur différents sites des EPI. Environ 35 collaborateurs en emploi adaptés (CEA) travaillent au sein de la réception (accueil et téléphone).

L’accompagnement est individualisé puisque les bénéficiaires ont des besoins différents, des handicaps différents et donc des objectifs variés (ex. : Daniela, 53 ans, dont le seul objectif n’est pas professionnel mais le contact social, autrement dit, voir du monde au quotidien, et Valentin, 25 ans, dont le seul objectif est de sortir de cette structure pour faire un CFC et intégrer le premier travail sur le marché de l’emploi). Il est important de gérer la cohabitation et de les accompagner, tout en ciblant les individualités et les activités (réception, administratif, etc.) pour que toutes puissent trouver une place adaptée.

M^{me} Frossard Franzoni est collaboratrice depuis 27 ans, et travaille actuellement dans le centre de jour « Teranga ». Ce centre accueillant des usagers externes et internes lui permet aussi de collaborer avec les familles. Elle fait aussi partie de la cellule d’urgence émotionnelle depuis sa création au mois de février 2022, qui a été mise en place pour les collaborateurs, qui constitue un soutien lors d’événements traumatisants qu’il est possible de vivre sur le terrain.

M^{me} Da Costa est responsable du secteur d’industrie des EPI et gère trois ateliers protégés (menuiserie, construction et usinage métallique) où travaillent des personnes en situation de handicap mais aussi des personnes en réinsertion professionnelle avec 50 collaborateurs, dont la majorité du public est au bénéfice d’une rente AI dont les stagiaires de l’assurance-chômage, AI ou de

l'Hospice général. Les usagers sont attirés par ces ateliers, car ils travaillent dans une entreprise sociale avec un métier responsabilisant ; voir les produits dans les institutions est aussi extrêmement gratifiant pour les usagers.

M. Jean-Marie Grau est chef de secteur dans les services socio-éducatifs depuis 2018, responsable de deux appartements à la résidence de La Combe, à savoir « Campanule » et « Chardonneret ». Il a travaillé au sein de la résidence de Thônex 1, où il était responsable d'équipe chargé de personnes présentant une déficience mentale sévère ainsi qu'à la résidence Sarde pour des personnes sourdes nécessitant un encadrement résidentiel spécialisé et des personnes présentant une déficience mentale associée à d'autres handicaps. Par la suite, il a eu la chance de participer à l'ouverture de la résidence Thônex 2, où il accompagnait des résidents dans les appartements « Mikado », « Lazulite » et « Kaolin », dont ce dernier accueille des personnes avec un handicap mental sévère et avec un polyhandicap, principalement des personnes présentant des troubles majeurs du spectre autistique ; cette structure résidentielle, liée à une convention entre les HUG et les EPI, offre une prise en charge mixte, socio-éducative et médico-thérapeutique. La collaboration avec les familles constitue un aspect capital et passionnant de son travail. Il s'interroge sur une partie de ces résidences qui accueillent des personnes avec des déficiences intellectuelles moyennes, avec une grande capacité d'autonomie, car ils sont confrontés à des problèmes de fugues. La question est de savoir s'il serait possible de proposer un lieu d'accueil différent de ces appartements en résidence qui n'octroient pas suffisamment de liberté pour certains bénéficiaires.

M^{me} Hirschy Farris est socio-éducatrice depuis 2010 et coordinatrice du centre de compétences des EPI au sein des services socio-éducatifs, dont le rôle est de réunir différents dispositifs qui sont dans l'ensemble de l'institution et qui soutiennent une bonne pratique. Depuis 3 ans, elle fait partie d'un petit groupe de « personnes-ressources » qui couvrent différents domaines et viennent en soutien aux équipes ainsi qu'aux usagers lorsqu'une situation un peu plus complexe survient nécessitant un regard externe et de nouveaux outils.

M. Tinembart est cuisinier depuis 28 ans. En 2017, il a eu la chance de faire l'école ARPIH pour être formé en tant que maître socio-professionnel et, depuis 2020, il est maître socio-professionnel en restauration à la résidence de La Combe ainsi qu'à la Maison de l'Ancre.

Avant-propos : les membres des familles présents relèvent à plusieurs reprises la qualité et l'engagement du personnel en faveur de leur famille et les en remercient chaleureusement.

M. C. représente la famille d'une femme de 27 ans qui réside aux EPI depuis le mois de mars 2023. Elle présente une déficience intellectuelle très importante. Jusqu'à son arrivée, elle fréquentait des centres de jour (y compris le centre de jour « Solaris » aux EPI). Depuis qu'elle est née, c'est un parcours institutionnel, d'abord avec la Fondation Ensemble puis les EPI. Elle a très peu d'autonomie, que ce soit sur le plan des loisirs, de l'habillement ou de l'hygiène. Elle a besoin d'un accompagnement très important, si possible avec un accompagnant qui s'occupe uniquement d'elle ; mais le fait est que ce n'est pas toujours possible. Avec le temps, il a été très difficile pour la famille de maintenir leur fille à domicile ; la décision de la faire intégrer un des appartements sur le site des EPI était très difficile. Ils auraient apprécié une intégration en temps partiel dans un premier temps, afin qu'elle s'habitue à vivre en institution, et qu'eux-mêmes puissent s'habituer au vide laissé par le placement de leur enfant. Aujourd'hui, ils voient leur fille tous les weekends et cela se passe très bien.

M^{me} S. est la cousine et la curatrice depuis 30 ans d'une résidente atteinte de TSA à un degré très sévère, soit l'un des cas les plus lourds des EPI. Elle n'a aucune autonomie et a besoin d'un accompagnement d'une dotation de 1 pour 1, ce qui est rarement le cas (souvent il s'agit d'une dotation de 1 pour 2). Sa cousine vit dans l'appartement « Unité Pilote Spécialisée en Autisme – UPSA » ; il s'agit d'un partenariat public-privé (EPI-Fondation Handicap Mental et Société). Sa qualité de vie s'est améliorée depuis qu'elle réside aux EPI, ce grâce à l'engagement des collaborateurs. Sans cette structure, il est évident que les parents ne s'en sortiraient pas ; elle prend l'exemple de son oncle et de sa tante qui ont atteint l'âge de 85 ans et cela fait plus de 30 ans qu'ils ne peuvent plus s'occuper d'elle à domicile. Si elle estime que ces institutions sont à 90% magnifiques, il y a 10% qu'il faudrait améliorer. Elle estime qu'il faut pouvoir leur donner les ressources, la formation, l'information, comment communiquer au mieux pour qu'il y ait une meilleure connaissance de la personne accueillie.

Avant les échanges, l'ensemble des députés remercie les intervenants du privilège de pouvoir visiter un lieu de vie et de l'accueil qui leur est accordé.

Bal des questions

S :

Quelle est la « durée de vie » d'un éducateur spécialisé en lien avec les conditions de travail et le « turn over » ?

Avis des professionnels :

Pas de connaissances des chiffres sur les arrivées et les départs, mais il ne semble pas aux intervenants qu'il y ait sur le site beaucoup de départs. En revanche, il y a de nombreuses arrivées en raison de l'agrandissement des infrastructures. Ce qui suppose de former les nouveaux venus aux pratiques et aux habitudes du lieu. A l'interne, il y a du mouvement en raison de la lourdeur de l'accompagnement des profils très difficiles ; certains professionnels arrivent avec une idée préconçue de la tâche et se rendent rapidement compte de la complexité des prises en charge avec un travail en réseau indispensable, conséquent mais chronophage.

Les professionnels se retrouvent aussi face à des situations très compliquées auxquelles ils ne sont pas préparés (ex. : violence), même après des études poussées. Les professionnels se retrouvent parfois impuissants face à ces situations, ce qui peut être à la fois frustrant et décourageant.

La mise en place d'une cellule d'urgence émotionnelle permet de prendre en charge un collaborateur qui a vécu une situation traumatisante (ex. : violence) afin qu'il puisse se sentir écouté, soutenu et afin d'éviter un sentiment d'impuissance ou de surcharge émotionnelle.

Avis des familles :

Prendre la décision de placer son enfant et de le confier à des professionnels constitue un acte très important dans la vie d'un parent. Pour assurer une prise en charge de personnes ne parvenant pas à s'auto-déterminer et totalement dépendantes, il est nécessaire de mettre des moyens. Effectivement, selon les profils des personnes accueillies, les besoins d'accompagnement sont de tous les instants, il s'agit donc d'un travail parfois extrêmement éprouvant. A l'UPSA, sur les 5 personnes qui prennent en charge des personnes TSA, 4 ne sont plus aux EPI. Il faut aussi prendre en compte le fait que certaines personnes ne réalisent pas la pénibilité du travail, avec l'accompagnement de résidents auto- et hétéro-agressifs. Il faut donner des moyens, puisque pour certains résidents il est nécessaire d'avoir une dotation de 1 pour 1.

Il semble qu'il y ait davantage de turn-over au sein de l'institution, dans certains appartements plutôt que dans d'autres en fonction de la complexité des situations.

La proposition d'une prise en charge à temps partiel ayant été articulée, faudrait-il envisager de nouveaux dispositifs pour y répondre à l'avenir ?

Avis des professionnels :

Un sondage a montré une forte demande de la résidence à temps partiel. Mais si la problématique a été portée à la connaissance de l'OAIS, où un dossier est apparemment en cours, il ne semble pas avancer. Il s'agirait d'explorer une forme de désinstitutionnalisation, comme cela se fait avec les enfants suivis par l'OMP qui deviennent majeurs et passent aux EPI, tout en continuant à vivre dans le domicile familial en restant au bénéfice de l'institution. L'accompagnement à domicile pourrait également être une solution. Ce d'autant plus dans les cas de parents vieillissants et/ou fatigués, qui souhaiteraient garder leur enfant à la maison encore quelques années. Proposer une résidence partielle permettrait d'accorder une parenthèse pour ces parents qui en ont aussi besoin. Il s'agit d'une demande émergente de la part des parents.

Cependant, il ne faut pas minimiser la problématique de l'organisation de la résidence à temps partiel. Si un bénéficiaire ne vivait que 3 jours par semaine aux EPI, sa chambre resterait vide 4 jours, ou avec un autre résident à la place, ce qui poserait également un problème. Il est tout de même important de prendre en compte les questions pratiques et de planification que peut poser un tel dispositif.

Dans le canton de Vaud, ce modèle est plus répandu, mais il s'agit aussi d'un autre paradigme avec davantage de places disponibles alors qu'à Genève il manque des places. Explorer d'autres modèles de résidence pourrait être intéressant. Mais sans impulsion politique qui va dans ce sens, cela ne se fera jamais.

Concernant les travaux et l'aménagement, en lien avec l'importance des lumières et des matériaux installés, les équipes des EPI sont-elles intégrées dans l'établissement des plans d'aménagement (autrement dit, si les équipes sont sollicitées dans le processus de rénovation) ?

Avis des professionnels :

Dans l'objectif de déménager certains ateliers à Plan-les-Ouates à partir du mois de décembre 2024, les équipes ont été impliquées dans ce déménagement. Notamment dans l'analyse de l'implantation, en prenant en compte les règles de sécurité et l'ergonomie pour les usagers et deux personnes ont été engagées en CDD (le temps des travaux) pour piloter le déménagement du site. Les recommandations ont été prises en considération, 300 mètres carrés supplémentaires ont d'ailleurs été accordés sur le site de Plan-les-Ouates pour le secteur industriel.

Concernant les travaux, tous les collaborateurs remplissent des questionnaires sur les besoins des bénéficiaires. En outre, il existe des rencontres régulières avec les architectes.

D'autre part, une liste de 140 critères en lien avec l'architecture thérapeutique au service des personnes TSA a été transmise aux architectes pour tenir compte des besoins sensoriels et spécifiques des personnes TSA.

Les calculs des effectifs sont-ils en adéquation avec les besoins futurs avec des défis qui sont en constante évolution et des situations qui se complexifient ?

Un groupe collaboratif composé de représentants des familles, de représentants des EPI, de collaborateurs, de proches aidants, a travaillé à un manuel de bonnes pratiques de partenariat entre tous ces intervenants.

LC

Concernant la gestion des absences, mis à part les femmes enceintes qui disposent de mesures de protection supplémentaires, un pool de remplaçants est-il prévu – question à mettre en lien avec les difficultés de recrutement ?

Effectivement, le recrutement est assez compliqué, car les formations sont issues des sciences sociales, de l'HETS, des sciences de l'éducation, ou encore de la psychologie. Peu de personnes postulent lors de la mise au concours d'un poste pour s'occuper de personnes avec un handicap mental. Néanmoins, ils parviennent à trouver des personnes compétentes et, si un turn-over est assez visible au début, une fois que les personnes sont recrutées, elles donnent plutôt une grande satisfaction et ont tendance à rester.

En revanche, la question des absences est un peu plus compliquée et, il y a environ 2 ans, un pool de remplaçants a été mis en place, qui devient de plus en plus efficace. Il a mis du temps à être opérationnel, avec beaucoup de turn-over, car dès qu'un remplaçant faisait 3 mois ici, il repartait ailleurs, et ainsi de suite, ce qui était assez compliqué aussi pour eux. Le pool de plus de 20 personnes est maintenant stable et rend service à l'ensemble des secteurs.

Remarque générale des intervenants à la table ronde

Il ne devrait pas revenir uniquement aux EPI de prendre tous les cas compliqués qui existent dans le canton. Les autres institutions refusent de prendre en charge certaines personnes, car ils n'ont pas les moyens de les accueillir, raison pour laquelle tous les cas les plus compliqués arrivent aux EPI, qui ont obligation de prestation. Le canton devrait établir un certain équilibre et, si ces institutions n'ont pas les ressources pour encadrer des cas difficiles, il faut leur en donner les moyens.

5 décembre 2023

Positions des groupes et votes d'entrée en matière

S : la visite des EPI de La Combe a été assez marquante par la richesse des échanges avec les équipes et les parents. Des équipes qui font un travail formidable mais sont limitées dans leurs moyens. Il s'agit d'un travail difficile et il a été répété que davantage de ressources étaient nécessaires. Ils ont notamment pu être saisis par l'intensité que ce travail peut représenter en visitant un appartement avec sept ou huit résidents et seulement un ou deux éducateurs pour encadrer ces résidents, en fonction de la période. Le groupe socialiste soutiendra ces rapports d'activité des EPI. En revanche, les futures rénovations en lien avec deux PL apparemment votés ne leur semblent pas très claires. Ils s'interrogent sur le budget alloué et l'éventuel impact que les travaux auront sur les résidents. S'ils ont pu prendre conscience de l'ampleur de la tâche ainsi que du manque de ressources, le groupe socialiste soutient le travail effectué et remercie à nouveau les EPI en ce sens. D'autre part, si les EPI ont l'obligation de prise en charge, il convient de questionner les autres structures subventionnées : pourquoi ne sont-elles pas mieux dotées afin de pouvoir mieux répartir les situations les plus complexes sur l'ensemble du canton ?

LC : l'énergie, la disponibilité et l'authenticité des intervenants sont remarquables. Il est toujours délicat de se rendre chez les personnes – il s'agit de leur domicile –, elle ne peut donc que saluer cette disponibilité. Par rapport aux deux PL qui occupent la commission ce jour, soit les rapports d'activité des EPI des années 2021 et 2022, il est souligné que voter un PL qui annonce un rapport annuel vieux de deux ans n'a pas beaucoup de sens si ce n'est celui imposé par la loi. La commission devrait s'atteler à voter les rapports d'activité au plus proche de leur date d'émission. Effectivement, quelle crédibilité la commission aurait-elle de remettre quoi que ce soit en question deux ans plus tard ? Le groupe LC acceptera ces rapports, tout en insistant sur le délai de traitement de ce type de PL.

PLR : la visite a été appréciée, ainsi que l'accueil réservé par les équipes et les résidents. En outre, le groupe PLR a entendu la demande de la part des parents pour un encadrement renforcé 1/1 pour les personnes en situation de handicap sévère ; cependant doter un éducateur pour un résident aura un impact lourd sur la dotation de l'Etat. Aborder et questionner le rôle de l'Etat dans ces prises en charge semble nécessaire avant d'envisager une augmentation des effectifs.

Pour ce qui est du recrutement, s'il est compliqué au départ, lorsque les personnes sont en place, elles semblent plutôt fidèles et restent en poste, avec

un turn-over réduit, ce qui témoigne d'une bonne ambiance de travail. Est également relevée la mise en place d'une personne-ressource qui recueille les témoignages de ses collègues, une mesure d'aide bienvenue pour certains collaborateurs qui se retrouvent face à des situations très difficiles, tout comme la cellule d'urgence émotionnelle. En conclusion, le groupe PLR votera volontiers ces deux PL et reste ouvert pour discuter des prises en charge futures des résidents au sein des EPI.

UDC : votera favorablement ces deux PL, notamment en raison de l'excellent travail effectué par les équipes.

MCG : se joint aux remerciements de ses collègues et est extrêmement admiratif du travail effectué par le personnel encadrant et affirme soutenir ces PL. Il est relevé que les EPI deviennent un établissement qui accueille également des détenus vieillissants qui étaient incarcérés avec des problèmes psychiatriques graves. Une réflexion de fond sur la mission des EPI devrait être menée. Si les équipes des EPI doivent encadrer tous les cas lourds du canton, alors il faut pouvoir donner des conditions optimales de travail (ETP et compétences) pour que le personnel puisse encadrer de la meilleure des façons les bénéficiaires.

Une députée MCG, membre du conseil d'administration des EPI, se récusé et ne participera pas au vote.

Votes :

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13132 :

1^{er} débat

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière du PL 13132 est acceptée à l'unanimité.

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13326 :

1^{er} débat

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière du PL 13326 est acceptée à l'unanimité.

16 janvier 2024

Votes des deuxièmes et troisièmes débats

Vote PL 13132

2^e débat

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Article unique « Rapport d'activité » : pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix le PL 13132, dans sa teneur actuelle :

Oui : 12 (3 S, 2 Ve, 1 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13132, dans sa teneur actuelle, est accepté à l'unanimité.

Vote PL 13326

2^e débat

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Article unique « Rapport d'activité » : pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix le PL 13326, dans sa teneur actuelle :

Oui : 12 (3 S, 2 Ve, 1 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13326, dans sa teneur actuelle, est accepté à l'unanimité.



Etablissements publics
pour l'intégration

LES ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

Août 2023

Notre mission

Créés en 2008 sous l'impulsion de François Longchamp pour regrouper notamment les EPSE, le CIP, la FHP et la Maison de l'Ancre, les EPI ont pour mission de:

Contribuer au bien-être et à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle

Cette mission est inscrite dans la Loi sur l'intégration des personnes handicapées LIPH (K 136, art 29)



Les EPI proposent des prestations d'insertion très larges, allant de l'hébergement à l'accompagnement des personnes dans le marché du travail ordinaire.



Service de réadaptation et réinsertion

Proposer à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle au bénéfice de l'AI, de l'HG ou de l'OCE, des prestations:

- D'observation, d'évaluation, d'entraînement et de renforcement des compétences sociales et professionnelles
- D'orientation selon les capacités des personnes en tenant compte des limitations et des forces
- De mises en situation professionnelles au travers de stages en entreprises et/ou aux EPI
- De formation en proposant un accompagnement personnalisé à chaque personne

1'100*
personnes
accueillies



Commission des affaires sociales du 22 août 2023

*Chiffres 2022

3

Services des ateliers et de la restauration

- Offrir des places de travail **adaptées** pour des personnes en situation de tous types de handicap au bénéfice d'une rente AI
- Fournir un **accompagnement individualisé** à chaque collaboratrice et collaborateur en emploi adapté tout au long de son parcours professionnel aux EPI
- Proposer un **large choix d'activités de production** présentant une forte valeur intégrative tout en assurant leur équilibre financier

484
personnes
avec contrat de
travail
adapté



Commission des affaires sociales du 22 août 2023

4

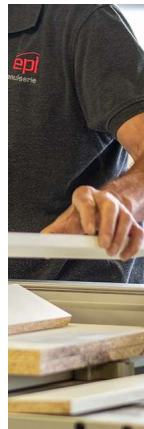
Services des ateliers et de la restauration

40 métiers exercés dans des domaines très diversifiés

- Entretien et propreté (espaces verts, nettoyage, blanchisserie)
- Industrie (mécanique, serrurerie, menuiserie)
- Graphisme, publicité et marquage textiles
- Microtechnique
- Conditionnement et assemblage
- Multiservices et EcoLogistic
- Commercial, vente en boutiques
- Réception et back-office
- Restauration
- Transport
- Peinture en bâtiment
- Artisanat

28*
ateliers

7*
Restaurants



Commission des affaires sociales du 22 août 2023

*Chiffres 2022

5

Services socio-éducatifs

- Garantir une diversité de cadres de vie et de lieux d'accueil pour permettre aux personnes accueillies de bénéficier de lieux et de services adaptés à leurs besoins
- Offrir un encadrement socio-éducatif individualisé pour répondre aux différents besoins de chaque personne :
 - Soutien dans les actes de la vie quotidienne
 - Activités pédagogiques, culturelles, sportives et de loisirs
- Veiller à développer un partenariat de qualité avec les personnes concernées et leurs proches

407*
places en
résidences

115*
places en
centre de
jour



Commission des affaires sociales du 22 août 2023

*Chiffres 2022

6

Evolution des prestations et capacités d'accueil

Prestations adaptées à tous types de handicap: déficience intellectuelle, autisme, troubles psychiques, physiques, sensoriels, polyhandicap, alcoolo-dépendance

	2008	2022
Accueils résidentiels : Nombre de places d'hébergement	250	407
Accueils en centres de jour : Nombre de places	57	115
Accompagnement à domicile : nombre de personnes accompagnées	100	89
Accueils en ateliers adaptés (Activités de production avec contrat de travail) : nombre de places	305	388

Ouverture régulière de nouvelles places

Pour répondre au besoin cantonal d'accueil de personnes adultes en situation de handicap, **les EPI ont rénové et/ou ouvert sans cesse de nouvelles places.**

→ Mobilisation intense de tous les services des EPI autour de la création de nouveaux lieux d'accueil avec impact inévitable sur la gestion des affaires courantes

Sur 2021-2022:

+ **57 places aux socio-éducatifs** (48 places en résidence et 9 places en CDJ)

+ **28 nouvelles** situations « complexes » accueillies

+ Intégration d'un personnel de soins pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap à besoin de soins continus et/ou vieillissantes



Rénovation de La Combe

Après avoir rénové les sites de la Pallanterie ainsi que les résidences de Cavour, de Thônex et de la Maison de l'Ancre; reconstruit le bâtiment de la route de Chêne 48, les EPI entreprennent un nouveau grand projet immobilier **en site occupé**:

La rénovation complète du site de La Combe, hébergeant notamment:

- le centre de production des repas et un restaurant
- l'approvisionnement et le stockage pour tous les EPI
- la centrale informatique
- 12 appartements / une centaine de résidentes et résidents
- 4 centres de jour
- ...et plus de 260 collaboratrices et collaborateurs sur site



Commission des affaires sociales du 22 août 2023

9

Constants nouveaux accueils «complexes»

Un accueil continu de nouvelles personnes (28 entre 2021 et 2022) ayant un profil «complexe»* a notamment pour conséquence:

- Une déstabilisation constante de l'équilibre de vie des lieux d'accueil, une augmentation des troubles du comportements chez les usagères et usagers ainsi que des tensions avec les familles
- Une augmentation des risques psycho-sociaux tout particulièrement sur les lieux d'hébergements

**complexe = présentant des comportements auto et/ou hétéro agressifs réguliers et sans prévisibilité nécessitant une attention continue*



Commission des affaires sociales du 22 août 2023

10

Personnel des EPI

- Un **taux d'absentéisme préoccupant** que la crise COVID n'a pas aidé (10.8% en 2022), bien que la situation tende à s'améliorer en 2023
- Une **augmentation du taux d'accidents professionnels** dans 2/4 des services résidentiels en lien avec la complexité des profils de personnes accueillies
- Des **difficultés d'engagement de personnel**, régulièrement **insuffisamment formé**, pour répondre aux enjeux de complexité rencontrés sur le terrain
- Une nécessité d'engager de nouvelles compétences pour répondre aux besoins des personnes concernées en intégrant du personnel de soins



Commission des affaires sociales du 22 août 2023

11

Equipe de direction des EPI



Direction générale
Magali Ginet Babel



Services ressources humaines

Lillane Cosandey
Directrice



Services socioprofessionnels

Rolf Gobet
Directeur



Services socio-éducatifs

Valérie Bravo
Directrice



Services généraux et systèmes d'information

Poste vacant



Services administration et finances

Louis-Marie Le Bot
Directeur

1476 employé-es



12

Annexes



Commission des affaires sociales du 22 août 2023

13

Quelques évènements-clés en 2021



- ❖ **Janvier 2021**
 - Création d'une Commission santé-sécurité au travail
- ❖ **Février 2021**
 - Ouverture de la Résidence du Jet d'Eau et du Centre de jour 21
- ❖ **Avril 2021**
 - Lancement d'une nouvelle plateforme interne de gestion des demandes
- ❖ **Mai 2021**
 - Lancement d'une nouvelle plateforme Intranet
- ❖ **Octobre 2021**
 - Création de « l'Espace Dialogue »
- ❖ **Décembre 2021**
 - Lancement d'une nouvelle plateforme en ligne de recrutement



Commission des affaires sociales du 22 août 2023

14

Quelques évènements-clés en 2022

- ❖ **Février 2022**
 - Mise en place d'une Cellule d'Urgence Emotionnelle (CUE)
 - Nouveau formulaire informatisé de déclaration d'incidents concernant les usager-ères
- ❖ **Mars 2022**
 - Création d'un groupe collaboratif constitué de professionnel-les, des familles et proches, des pair-es aidant-es et des personnes concernées
- ❖ **Septembre 2022**
 - Ouverture de la Résidence du Tram et du restaurant L'EPISODE
- ❖ **Octobre 2022**
 - Lancement du groupe de parole de l'Espace Dialogue
- ❖ **Novembre 2022**
 - Ouverture du Centre de jour l'Escapade à Thônex
- ❖ **Décembre 2022**
 - Réouverture de la Maison de l'Ancre



Répartition des activités - 2022

38 lieux
d'hébergement
EPI
(résidences et
appartements)

4 équipes mixtes
HUG - EPI

12 centres de
jour

89 personnes
accompagnées
à domicile

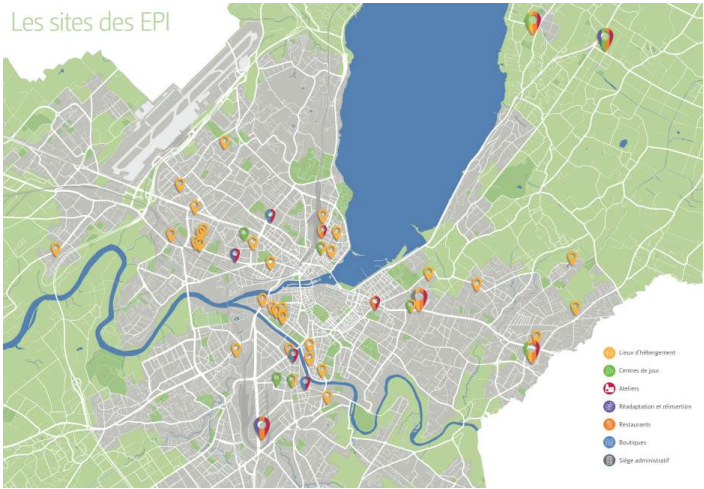
7 restaurants
329/320 repas/an
dont 72% pour les
résidences

28 ateliers
40 métiers exercés

2 boutiques

3 sites
réadaptation et
réinsertion

Les sites des EPI



Effectifs 2022

1476 personnes

915 collaborateur-trices fixes et auxiliaires (743.2 ETP)

32 collaborateur-trices en emploi de solidarité (EdS)

38 apprenti-es

7 stagiaires (école) en formation professionnelle

484 personnes en emploi adapté qui occupent les 388 places subventionnées en atelier

